

Correspondance
Gouy d'Arsy - Salomon de La Reulle
(et diverses procurations)
Avril 1725 – février 1750

Cette correspondance est un ensemble de lettres écrites par Michel-Jean de Gouy d'Arsy, époux de Françoise-Mélanie de Salomon de Poulard de Lalande, seule enfant ayant survécu à son père Jacques de Salomon de Poulard, sieur de Lalande, époux de Jeanne-Françoise de Biaudos de Castéja, sous-gouvernante des Enfants de France, héritier en Lot-et-Garonne, de Poulard et Quittimont.

Ces lettres sont adressées à David de Salomon de La Reulle (Reole), cousin-germain de Jacques de Salomon de Poulard de La Lande, vivant à Clairac et ayant procuration de Michel-Jean de Gouy pour l'administration ses biens de sa femme situés dans la région. On a peu de réponses de ce M. de La Reulle.

Au décès (1696) de Pierre de Salomon de Poulard, frère de Jacques de Salomon de la Reulle, son fils Jacques, sieur de Lalande, gentilhomme du duc du Maine, vivant à la cour de celui-ci et donc loin de Clairac, laissa la jouissance de Poulard à sa mère (Marie de Martin) et à ses sœurs (Catherine, Marguerite et Henrie de Salomon).

Au décès de Jacques, sieur de Lalande, en 1703, Françoise Mélanie, sa fille, avait 4 ans. On peut supposer que Madame de Lalande fut nommée tutrice de sa fille pour les biens hérités de son père et touchait les revenus des dits biens. Marie de Martin, Catherine et Marguerite de Salomon conservèrent la jouissance de Poulard.

Henrie de Salomon décéda en 1710, et Marie de Marin, sa mère, quelques temps après. Catherine et Marguerite de Salomon demeuraient seules à Poulard (avec des servantes quand même !)

Lorsque Françoise-Mélanie épousa (en séparation de biens) le marquis de Gouy d'Arsy en 1715, celle-ci s'occupa dès lors de la gestion de ses biens, avec l'appui sur place de son oncle de La Reulle, et surement de l'agrément de son époux.

Marguerite décéda en 1725, Françoise-Mélanie en 1726 et Catherine en 1727. Le marquis de Gouy d'Arsy fut nommé tuteur de son fils Louis pour lequel il assura la gestion des biens hérités de sa mère, espérant conserver les appuis locaux.

C'est de cette époque que datent les courriers ci-après transcrits.

Lettre du marquis de Gouy d'Arsy¹
datée de Versailles, le 28 avril 1725
à Monsieur de la Reole, à Clairac, route de Bordeaux²

(Archives Clair Morizet)

Dans l'affliction où je suis Monsieur de la mort de M^{lle} de Salomon³ ce m'est une consolation que vous vouliez bien vous charger de toutes les affaires de M^{lle} sa sœur⁴ et de sa personne ; j'approuve si fort le choix qu'a fait la défunte que je vous demande la grâce de vouloir bien ~~continuer~~ vous charger aussi des miennes ; vous savez quel était le traité que nous avons fait ensemble, sinon trouvez bon de m'envoyer une copie de la procuration qu'elle avait de moi à vous ; je vous l'enverrai à vous toute pareille ; je n'ai nulle inquiétude que les titres, meubles et effets soient entre vos mains ; au contraire je vous prie de tout garder ; je vous prie aussi de m'envoyer une copie des dispositions qu'elle peut avoir faites, mais quelles qu'elles puissent être, je trouve très bien que M^{lle} de Salomon qui reste [Catherine] ait les mêmes revenus qu'elles avaient toutes deux ; en attendant une nouvelle procuration, ma lettre vous en pourra servir.

Vous pouvez avoir vu, monsieur, par la lecture de mes lettres qu'il m'est dû d'arrérages 378 livres, non compris le revenu de l'année 1721 de Poulard, qui est entre les mains d'un nommé Lebraire, dont le sieur Parisot⁵ doit me rendre compte ; qu'au moyen de ces 378# tous les arrérages dus par le fermier de Quitimont⁶ ou autres appartiennent à Mesdemoiselles de Salomon et cela adressé par un compte fait par M de Roussannes⁷.

Il me sera dû outre cela 400 francs (sic), à la St Jean prochain ; cela fait en tout 778# que, dans ma dernière lettre à la pauvre défunte, je priais de faire tenir à M^{me} de Lalande qui ramène l'infante⁸ à son retour à Bordeaux ; elle est partie d'ici avec fort peu d'argent et j'ai peur qu'elle n'en manque ; si vous pouvez, Mr, lui faire toucher cette somme, je vous en serai extrêmement obligé ; elle a une quittance toute prête ; M^{me} d'Arsy me charge de vous faire mille compliments ; je serai bien heureux de ne pouvoir jamais vous donner des marques de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur

*Votre très humble et très obéissant serviteur
le M[arquis] de Gouy d'Arsy*

¹ **Michel Jean de Gouy, marquis d'Arsy** (1687 - 1721) épouse le 7 avril 1715 Françoise Mélanie de Salomon de La Lande (10.08.1699 – 10.02.1726) ; ils auront deux enfants : Louis (voir plus loin) et Henriette Louise. Après le décès de son épouse, il se remariera le 27 mars 1728 avec Françoise Madeleine Tarteron de Montiers, dont il aura trois enfant. <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=pierfit&lang=fr;p=michel+jean;n=de+gouy+d+arsy> (entrées sur Pierfit par D. Barbier du temps où il y était magicien). Selon Claude Martin, il vint au moins une fois à Clairac, ce que prouve le courrier du 1^{er} février 1750, de Jeanne de Salomon de La Reulle (née Graves) à son neveu Michel Jean de Gouy d'Arsy.

² **David de Salomon de La Reulle**. Fils de Jacques Salomon de La Reulle et Françoise Dupouy. Il épouse Jeanne (ou Anne-Marie) de Graves. David de Salomon est le cousin germain de Jacques Salomon de Poulard de Lalande, père de Françoise Mélanie..

³ **Marguerite de Salomon de Poulard**.

⁴ **Catherine de Salomon de Poulard**. Elle meurt le 3 janvier 1727.

⁵ **Parisot** : dans les griefs et moyens d'appel des demoiselles Salomon du 14 janvier 1721 (AD47, fonds Dubois 51504, vues DSC 7328/7336), Parisot est cité comme « *préposé à la régie des biens des religionnaires fugitifs, portant révocation de la procuration qu'il avait précédemment donnée aux appelantes, pour leur faire une offre de paiement de leurs droits légitimaires en billets de banque* ».

⁶ **Quitimont** : près de Lacépède, juridiction de Monpezat.

⁷ Qui est ce **M. de Roussannes** ? Marguerite de Roussannes, épouse de Pierre Martin, est la grand-mère de Jacques de Salomon, l'époux de Françoise de Biaudos de Casteja ; l'arrière grand-mère de l'épouse de M. de Gouy d'Arsy.

⁸ En 1725, le duc de Bourbon fait annuler le projet de mariage prévu entre le futur Louis XV (15 ans) dont Mme de Lalande est l'une des deux sous-gouvernantes, et l'infante d'Espagne (3 ans) au profit de Marie Leczinska (22 ans). L'infante est renvoyée en Espagne en avril 1725 ; c'est de ce voyage qu'il s'agit ici.

avec sa fille, le 28 avril 1725

Monsieur
DE VESPAULTES
Monsieur de la Roche
à Claire
Notre de Bordeaux

Le 28 avril 1725
Paris

Dans la affliction ouie sur Monsieur de la
mort de Mlle de Salomon ce me fit une consolation
que vous, un bon bien vous chargez de toutes
les affaires de Mlle de Salomon et de la personne inconnue
si forte le choix que fait la défunte que je vous
demande la grace de vous tenir bien content
vous chargez aussi des miennes, vous, sachez
quel étoit le traité que nous avions fait ensemble
je vous trouve bon de me renvoyer une copie de
la procuration que elle avoit de moi je vous, son
voilà à vous tout pareille je n'ai nulle
inquiétude que les lettres, meubles, et les papiers
entre vos mains, au contraire je vous prie de
tout garder je vous prie aussi de me renvoyer
une copie des dispositions, quelle peut avoir
fait mais, quelquelles, puissent être je trouve

quelques malconvoies cette a la procureur de l'Etat ce premier
et faire tenir à Mlle de la Roche qui s'en va l'ayant après
retour à Bordeaux elle est partie hier avec son qu'on
et voyez pour quelle ren mangées, s'en va pour son
faire tenir est comme je vous s'en va s'en va s'en va
elle a une qu'on fait toute par Mlle de Salomon
de vous faire mille compliments et s'en va bien
Mlle de Salomon, s'en va s'en va s'en va s'en va
consolation avec laquelle je suis, Monsieur
Mlle de Salomon, s'en va s'en va s'en va
L'abbé de Salomon

tre, bien que Mlle de Salomon qui reste ait
les mêmes revenus, quelle, auoit tout, de ce
en attendant une nouvelle procuration ma
lettre vous en pouva s'en va
vous pouvez avoir une Monsieur par la lecture
de ma lettre, qui me fait deux, en voyage, trois, cent
soixante et dix huit livres, non compris, le revenu
de la rue de la Harpe qui est entre les mains
d'un nommé le traité et dont le sieur de Salomon
me rend compte par un moyen de ce, 378th francs
les arriérés, du dit par le fermier de qui s'en va
ou autre, appartiennent à Mlle de Salomon
de Salomon et cela a été payé par un compte par Mlle
de Salomon
il me sera dû, outre cela quatre cent francs, a
la fin prochain cela fait en tout 748th

État déclaratif

daté de Clairac, le 14 mai 1725

fait par Monsieur de Salomon de La Reulle

(Archives Clair Morizet)

État de l'argent courant, liards et deniers qui s'est trouvé à Poulard après la mort de Mademoiselle Marguerite de Salomon et de tous les grains, vins et autres choses que j'ai vendus ; l'argent s'est trouvé le 14 mai 1725.

Pour un montant de 1 902 livres, 4 sols et 7 deniers.

Signé : Salomon de La Reulle

Reçu de Mme de Lalande

datée de Bordeaux, le 2 juin 1725

(Archives d'Agen, fonds Dubois)

J'ai reçu de mademoiselle de Salomon de Poulard [Marguerite] la somme de 778 livres pour parfait paiement de toute qu'elle me doit compris le terme de Noël dernier et celui de la saint Jean prochain, dont je la tiens quitte ; fait à Versailles ce 4 avril 1725 ; signé de Gouy d'Arsy

Reçu le contenu ci-dessus par les mains de Monsieur de Salomon de La Reulle ; fait à Bordeaux ce 2 juin 1725 ; signé Castéja de Lalande

Procuration du marquis de Gouy d'Arsy

datée de Paris, le 11 juin 1725

à Monsieur de Salomon de La Reulle

(Archives Clair Morizet)

Par-devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, présent sieur et puissant seigneur Messire Michel Jean de Gouy, chevalier, marquis d'Arsy, seigneur d'Aurigny, du donjon de Dampmaretz, Troussancourt, Poulard, Pieumel et autres lieux, maître de compagnie de cavalerie, gentilhomme de la manche du Roy et gouverneur de Béziers, demeurant à Paris au vieil Louvre paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, lequel a fait et constitué son procureur général et spécial Messire de Salomon, ancien sieur de La Reole, auquel il donne pouvoir...

Signé : Michel Jean de Gouy, M[arquis] d'Arsy

Procuration de la marquise de Gouy d'Arsy

datée de Paris, le 6 juillet 1725

à Monsieur Salomon de la Reulle

(Archives Clair Morizet)

Par-devant les notaires à Paris soussignés, sur présente haute et puissante dame dame (sic) Françoise Mélanie de Salomon de Poulard de Lalande, épouse séparée quant aux biens, et autorisée par justice à la poursuite de ses droits, de haut et puissant seigneur messire Michel Jean de Gouy, chevalier, marquis d'Arsy, Seigneur d'Avrigny, du donjon de Dampmaretz, Troussancourt, Poulard, Pieumel et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, gentilhomme de la manche du Roy et Gouverneur de Béziers, de lui pour ce présent dabondan (?) autorisée à l'effet des présents, demeurant à Paris au vieil Louvre, paroisse St Germain l'Auxerrois, laquelle a fait et constitué pour son procureur général et spécial Messire de Salomon, écuyer, Sieur de la Réole, auquel elle donne pouvoir, de par elle et en son nom, régir gouverner et administrer, prendre et percevoir les suites et revenus des biens appartenant à la dite dame marquise d'Arsy, situés dans la province de Guyenne, dans les juridictions de Clairac, Monpezat et Prayssas, consistant en une maison noble appelée de Poulard, située dans ladite juridiction de Clairac, les biens et dépendances fief et généralement tout ce qui dépend de la susdite maison, et en un autre lieu appelé à Quittimont dans la juridiction de Monpezat avec ses appartenances et dépendances et généralement sans aucune exception tous les biens appartenant à ladite dame situés dans ladite juridiction, pour en percevoir et recevoir les suites, cens remis, les dites rentes et autres droits et devoirs seigneuriaux avec faculté et pouvoir et justice, ceux qui pourraient faire des acquisitions dans les fiefs dépendants de la maison noble de Poulard...

(2 très belles signatures de M. de Gouy et de Françoise Mélanie)

Lettre du marquis de Gouy d'Arsy
datée de Paris, le 6 juillet 1725
à Monsieur de la Reole

(Archives Clair Morizet)

Je n'arrivai qu'hier au soir, Monsieur, de la campagne⁹ et je reçus en arrivant la lettre que vous m'avez écrite le 21 juin, par laquelle vous me marquez n'avoir que jusqu'au 11 juillet pour vous décider sur l'affaire du ~~la~~ ~~succession~~ testament de la pauvre défunte ; ainsi il m'aurait été inutile de m'en informer puisque ma lettre ne pouvait être à Clairac assez tôt ; vous recevrez par la procuration de M^{me} d'Arcy, que je vous envoie, que j'y ai fait mettre tout ce que vous m'avez demandé, qui manquait dans la mienne ; vous serez peut être étonné d'y voir que nous sommes séparés de bien : c'est une précaution que nous avons voulu prendre pour avoir le temps de mieux arranger nos affaires ; à l'égard du sieur Lebraire, il y a un moyen plus de le faire chanter, celle de le faire mettre en prison, alors il faudra qu'il paye ; c'est ce que je vous prie de vouloir bien faire et même je crois que le plus tôt sera le mieux.

*Je m'informerai de quelle manière je pourrai retirer ce qui me revient de ma part de la dernière année du tabac¹⁰ ; pour ce qui est du sieur Sargeois duquel vous me parlez, je crois qu'il faut lui donner dix écus, et qu'il sera bien payé, si ce pouvait vous être utile à quelque chose (...) soit pour votre part du tabac ou pour quelque autre chose. Je me ferais un sensible plaisir de vous marquer la parfaite considération avec laquelle je suis Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur,
Signé : le M[arquis] de Gouy d'Arcy*

M^{me} d'Arcy na pas honneur de vous l'écrire parce qu'elle arriva hier fort fatiguée, qu'elle est incommodée un peu aujourd'hui d'un mal de tête ; elle vous fait mille compliments et à Mr du Vaqué aussi bien. M^{me} de Lalande et nous, en faisons tous trois beaucoup à M^{le} de Salomon.

Lettre de la marquise de Gouy d'Arsy
datée de Paris, le 12 décembre 1725
à Monsieur de la Réaulle, sur la rivière de Lot à Clairac

(Archives Clair Morizet)

*Vous m'avez fait honneur de me mander, Monsieur, que, par douceur vous tireriez paiement du Sieur Lebraire, cependant il y a 4 mois que je n'ai reçu de vos nouvelles ; je me suis d'autant plus inquiétée que je crains que ce ne soit par incommodité de votre part et de celle de ma tante qui vous eut empêché de me faire reproche, étant bien persuadée que vous ne m'oubliez pas, je ne me suis jamais trouvé si pressé d'argent, le Roi ne payant pas régulièrement. J'espère, Monsieur, que vous aurez la bonté de faire en sorte que Lebraire vous donne quelque chose à compte et s'il est possible que nous m'envoyez le terme de Noël, je vous en serai bien obligée ; je vous avais aussi prié par ma dernière lettre de m'envoyer une copie en forme du testament de ma tante que j'ai toujours attendu, ce qui me fait croire que ma lettre a été perdue ; je suis bien fâchée de toutes les peines que je vous donne mais j'espère que vous ne doutez pas de la vive reconnaissance avec laquelle je suis, Monsieur, vôtre très humble et très obéissante servante,
Lalande d'Arsy*

*Maman et Mr d'Arsy vous font mille compliments ; je voudrais bien que ma tante fut en état de recevoir les miens ; je joins mes prières à vos soins pour avoir l'attention en sa santé que je voudrais bien qui fut meilleure.
à Versailles ce 12 x^{bre}*

Je me flatte que vous n'aurez pas de peines à faire payer les fermiers, attendu qu'il n'y plus qu'eux qui aient de l'argent ; du moins cela est comme cela dans ce pays ci et à proportion il doivent être à leur aise.

⁹ Sans doute Arsy, près de Compiègne

¹⁰ En 1719, la culture du tabac a été interdite en France, pour être confiée au monopole de la Compagnie des Indes occidentales, empêcher la banqueroute de celle-ci et favoriser les possessions françaises de Virginie. Clairac souffre alors énormément de cette prohibition ; et notamment les Salomon dont les terres de Poulard, situées dans la plaine, devaient être en grande partie dévolues au tabac.

Lettre de Françoise Mélanie de Salomon de Poulard, marquise de Gouy d'Artsy
datée de Paris, le 28 janvier 1726
à Monsieur de la Reole, sur la rivière Lot, à Clairac

**(Archives d'Agen, Fonds Dubois, 5J505,
vues DSC_7574 à 7576)**

J'ai reçu, Monsieur, la lettre de change de 400 livres que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Elle ne pouvait arriver plus à propos vu les besoins pressant où on est d'argent. Si vous pouviez engager le sieur Lebraire à entrer en paiement cela me ferait grand plaisir et de plus me tirerait d'inquiétude ; il me semble que la patience ne réussit point avec lui, cependant vous ferez ce que vous jugerez à propos sur cette affaire. Mille pardons, Monsieur, des peines que je vous donne ; je vous serai bien obligé de vouloir prendre celle d'assurer ma tante de mon tendre respect ; maman vous fait ses compliments ; monsieur d'Artsy vous en dit autant et embrasse ma tante. J'espère que vous ne doutez pas, Monsieur, de ma reconnaissance et que je suis votre très humble et très obéissante servante ;
Signé : Lalande d'Artsy

J'oubliais de vous dire que nous nous emploierons tous avec grand plaisir pour faire réussir ce que désire monsieur Fauquier et que[la lettre s'interrompt ainsi]

Sentence du Châtelet instituant le marquis de Gouy d'Artsy tuteur de son fils
datée de Paris, le 14 février 1726

(Archives Clair Morizet)

Par sentence du Châtelet de Paris du quatorze février mil sept cent vingt-six rendue par monsieur le lieutenant civil
...

Il est dit dans ce document que Françoise Mélanie de Salomon de Poulard de Lalande était séparée quant aux biens de messire Michel Jean de Gouy chevalier marquis d'Artsy.

Lettre du marquis de Gouy d'Artsy
datée de Paris, le 17 février 1726

à Monsieur de Salomon de la Reole, à Clairac, par Bordeaux

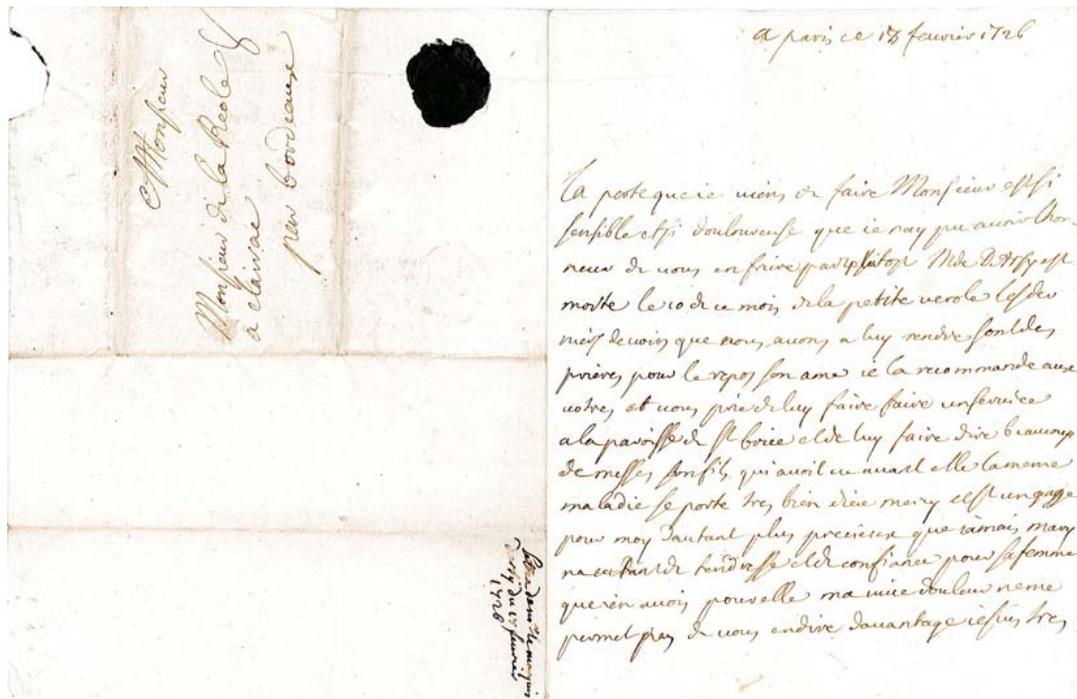
(Archives Clair Morizet)

La perte que je viens de faire, monsieur, est si sensible et si douloureuse que je n'ai pu avoir l'honneur de vous en faire part plus tôt ; M^{me} d'Artsy¹¹ est morte le 10 de ce mois de la petite vérole. Les derniers devoirs que nous avons à lui rendre sont des prières pour le repos de son âme ; je la recommande aux vôtres et vous prie de lui faire faire un service à la paroisse de Saint-Brice et de lui faire dire beaucoup de messes ; son fils qui avait eu avant elle la même maladie se porte très bien, Dieu merci ; c'est un gage pour moi d'autant plus précieux que jamais mari n'a eu tant de tendresse et de confiance pour sa femme que j'en avais pour elle ; ma vive douleur ne me permet pas de vous en dire davantage ; je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur
Signé : de Gouy d'Artsy

Si c'est une consolation, je vous dirai que toute la cour et tout Paris la regrettent comme un modèle de vertu et c'est ce qui fait ma perte d'autant plus cruelle.

Le Châtelet de Paris ma créé tuteur de mon fils ; madame de Lalande est inconsolable ; elle me charge de vous faire à tous bien des compliments ; je vous prie de faire passer cette triste nouvelle à ma tante et à M. du Vaqué.

¹¹ **Françoise Mélanie de Salomon de La Lande** (1699 – 1726), fille de Jacques de Salomon de Lalande et de Françoise de Biaudos de Casteja, épouse en 1715 de Michel Jean de Gouy, marquis d'Arcy. Il est probable qu'elle ne vint jamais à Clairac.



Lettre de Michel Jean de Gouy d'Artsy
 datée du 12 juillet 1726
 à monsieur de la Reulle, à Clairac, route de Bordeaux

(Archives d'Agen, Fonds Dubois, 5J505,
 vues DSC_7577 à 7579)

Je vous envoie, Monsieur, une quittance de 400 livres que j'ai reçu de vous pour le terme de la St Jean et une au sieur Lebraire de 180 livres 5 sols, acompte de ce qu'il me doit ; je vous demande en grâce de le presser pour tâcher de tirer peu à peu les 1.000 francs [sic] qu'il me doit ; j'ai eu l'honneur de vous le dire depuis mon retour de la campagne¹² [avant d'avoir reçu la lettre de change pour savoir si vous pouviez m'envoyer l'argent qu'a laissé M^{lle} de Salomon [Marguerite] ; mandez moi naturellement si vous y trouvez un inconvénient car voici le véritable temps de faire valoir les vieilles espèces (?). Je vous prie de faire mille compliments à M^{lle} de Salomon et suis fort inquiet de sa santé ; je vous prie de m'en mander des nouvelles ; soyez persuadé, Monsieur, que l'on ne peut être plus parfaitement ? [plûre du papier] votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M[arquis] de Gouy d'Artsy

Adressez moi je vous prie mes lettres à Paris

Lettre de Michel Jean de Gouy d'Artsy
 datée de Paris le 5 septembre 1726
 à monsieur de la Reole, à Clairac, route de Bordeaux
 (Archives Clair Morizet)

Je vous serai très obligé, Monsieur, de tirer du sieur Lebraire tout ce que vous pouvez pour me l'envoyer cet hiver avec le terme de Noël ; ce n'est pas ma faute si vous n'avez pas retenu sur le terme que vous m'avez envoyé les 70 livres que vous avez déboursées pour le service que vous avez fait faire ; c'est la vôtre de ne m'en avoir pas souvenu, ainsi vous serez le maître de les retenir sur celui de Noël. M^{me} de Lalande ma renvoyé une lettre de M^r du

¹² Sans doute Arsy, près de Compiègne

Vaquer¹³ qui veut acheter une lieutenance à son fils ; je m'en suis informé et les perquisitions que j'ai faites lui sont très avantageuses mais j'ai appris que mon conseil (?) est en Saintonge ; si il part demain pour la Picardie ainsi je ne pourrai le voir qu'au commencement de décembre ; ainsi je prie M^r du Vaquer de me dire pour ce temps-là, afin que je puisse faire ce qu'il souhaite ; faite lui je vous prie bien des compliments de ma part et à M^{me} du Vaquer et beaucoup à M^{me} de Salomon ; mon fils est Dieu merci en très bonne santé ; pour vous, Monsieur, soyez persuadé que l'on ne peut être plus sincèrement que je le suis votre très humble et très obéissant serviteur
Signé : le M de Gouy d'Arzy

Lettre de Michel Jean de Gouy d'Arzy
datée de Paris le 31 janvier 1727

(Archives d'Agen, Fonds Dubois, 5J505,
vues DSC_7580 à 7582)

J'ai appris votre maladie en même temps que la mort de M^{lle} de Salomon [Catherine] ; je suis très fâché de l'un et de l'autre, et l'état ou était M^{lle} de Salomon est seul capable de m'en consoler ; j'ai avec cela l'espérance du rétablissement de votre santé que l'on me mande en même temps être un peu meilleure. J'ai reçu les cent francs que M. Fauquier m'a envoyé de votre part à l'acquis (?) du sieur Lebraire, et les 400 livres que vous m'avez aussi envoyé par lui pour le terme de Noël, sur lequel vous avez retenu 70 livres pour les prières que vous avez eu la bonté de faire faire pour le repos de l'âme de M^{me} d'Arzy [Françoise Mélanie, son épouse, décédée l'année précédente] ; pour ce qui regarde la succession de mesdemoiselles de Salomon, voici comme je juge le plus à propos que tout se passe : sauf votre meilleur avis auquel je déferrerais toujours avec beaucoup de plaisir, n'ayant d'autre envie que celle de vous marquer ma reconnaissance pour le passé et celle de ne point vous déplaire. Premièrement je trouve Quitimont d'autant mieux affermé qu'il y a lieu de croire qu'il augmentera après le présent bail ; je crois que Poulard sera beaucoup mieux entre vos mains qu'en celle des fermiers, ainsi si vous le voulez garder comme le passé, en me donnant 1.800 francs par an toutes charges déduites, ce sera une affaire faite. Au surplus, je trouve très à propos que vous fassiez entre M^r du Vaqué, M. le curé et vous, un inventaire sans frais de tous les meubles et effets, pour tout de suite les vendre et m'en envoyer le montant, me réservant de cela tout le linge fin de table, les draps fins, les lits de plume fine et la belle écritoire que feu M^{lle} de Salomon m'avait voulu donner, lesquelles choses je vous prie de m'envoyer par le carrosse. Je vous prie de garder pour l'amour de moi un portrait de feu M^{me} d'Arzy qui était à la maison et de donner de ma part à M. du Vaqué la montre de M^{lle} de Salomon que je prie de la garder pour l'amour de moi.

A l'égard des douze cuillères et fourchettes, de l'écuëlle couverte et la cuillère à potage, des flambeaux, salières, et autre argenterie s'il y en a, je consens que vous les preniez au poids ... en m'en envoyant le montant.

Je vous aussi prie de faire changer à Bordeaux l'or et l'argent qui se sont trouvés à la mort de M^{lle} de Salomon la cadette et dont vous eûtes la bonté de m'envoyer le bordereau, afin de m'en faire tenir une lettre de change ; s'il y a quelque difficulté ou que vous ayez besoin d'une nouvelle procuration, ayez agréable (?) de me la demander.

Je vous prie aussi de disposer des charités que l'on a coutume de faire à la mort des personnes que l'on a beaucoup considéré. M^{me} de Lalande me charge de vous faire bien des compliments et à M^{me} votre femme. Je vous prie de ne me point oublier auprès d'elle et de l'assurer de mes respects et d'être persuadé que l'on ne peut être plus sincèrement que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé le M[arquais] de Gouy d'Arzy

J'ajoute que comme le linge ... que vous me ferez plaisir de m'envoyer tout celui qui en vaut la peine et même s'il y en avait en pièce, les faire couper et ourler pour me les envoyer. Mandez moi aussi, je vous prie s'il ne restait point à ces demoiselles quelques contrats sur particuliers.

¹³ Il aurait pu s'agir de **Jean-Pierre de Salomon du Vaqué**, fils de Jean de Salomon du Vaqué et d'Henriette de Salomon de Poulard ; époux en 1705 d'Anne de Brocas ; il est le cousin germain de Jacques de Salomon de Poulard. Mais il est vraisemblablement mort en 1722. Ils avaient deux fils : Pierre, qui était officier au régiment de Richelieu en 1741, et Jean, qui était capitaine au régiment de Mauconseil en 1741. Il doit donc s'agir de l'un des deux. On ne connaît de descendance ni à l'un, ni à l'autre. Dans la généalogie Salomon du Vaqué, aucun autre nom n'est susceptible d'avoir un fils d'environ 25 ans en 1726...

Lettre de Michel Jean de Gouy d'Arsy
datée de Paris le 24 février 1727
à monsieur de la Reole

(Archives Clair Morizet)

Je vous envoie, Monsieur, la procuration que vous m'avez demandée par votre lettre du 13 ; les gens que j'ai consultés ici trouvent plus à-propos que cela se fasse (...) public

D'ailleurs pour répondre article par article, j'aurai honneur de vous dire ainsi que dans ma précédente que, non seulement je vous prie de m'envoyer tout le linge fin et lits de plume fine, mais même encore le linge médiocre qui est encore bon et l'écrivoire de feu M^{lle} Marguerite de Salomon.

A l'égard de Poulard je serai très fâché que vous ne le gardiez pas¹⁴, étant en très bonnes mains, mais je suis obligé de faire les profits de mon fils et je croyais qu'en ne demandant pas plus que du temps de ces demoiselles la proposition était juste : si je me trompe faites-moi le plaisir de m'en mander les raisons ; si ce sont vos affaires qui vous occupent ailleurs il n'est sûrement pas juste de les abandonner pour les miennes.

Je vous prie dans l'inventaire que vous aurez la bonté de faire avec M^r du Vaqué et M^r le curé de vouloir bien faire un état des papiers de tout ce qui est dû à ces demoiselles, par contrat ou autrement, et de ne pas oublier les bestiaux et équipages qui servent à faire valoir la terre ; quoique ma lettre précédente soit chargée de ma quittance pour Lebraire il est juste de vous satisfaire sur cela et je vous l'envoie.

Je vous prie aussi de vouloir bien m'envoyer le montant de tout le plus tôt que faire se pourra.

Je suis très persuadé que j'en tirerai par votre soin et votre amitié tout le partis (?) qu'il se pourra ; je crois qu'il faudrait voir s'il n'y aura pas moyen de faire payer au précédent fermier de Quitimont quelque chose de ce qu'il doit et prendre des tempéraments ; il [me]souvient qu'il a des biens fonds.

Adieu, Monsieur, j'attends de vos nouvelles et suis très sincèrement votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M[arquis] de Gouy d'Arsy

Madame de Lalande vous fait à tous mille compliments aussi bien que votre petit cousin le marquis de Gouy, c'est ainsi qu'il se nomme.

Si vous pouviez vous déterminer à garder Poulard il faudrait me renvoyer la procuration afin que j'en fasse faire une autre sur le modèle.

24 février 1727

Pouvoir donné par Michel Jean de Gouy d'Arsy à monsieur de La Reole
daté de Paris le 24 février 1727

(Archives Clair Morizet)

Pouvoir pour vendre les « meubles et effets mobiliers des successions de Mesdemoiselles de Salomon de Poulard¹⁵ grandes tantes dudit seigneur marquis de Gouy »

¹⁴ M. de La Reulle ne souhaite donc pas s'occuper de Poulard, comme M. de Gouy le lui proposait le 31 janvier. On lira dans la lettre du 20 mars que M. de La Reulle n'en propose que 1 500 livres par an...

¹⁵ La 2^e sœur, **Catherine**, est également décédée, le 3 janvier 1727. Dans le fonds Dubois des AD 47, figurent, sous la cote 5 J 504 les pièces du procès opposant les deux sœurs Catherine et Marguerite de Salomon à Michel-Jean de Gouy, seigneur de Troussancourt, maître de camp de cavalerie, mari de Françoise Hélène [sic] de Salomon de Poulard, fille de Jacques (1720-1721).

Lettre de Michel Jean de Gouy d'Arsy
datée de Versailles le 20 mars 1727
à monsieur de la Reole, à Clairac, route de Bordeaux

(Archives Clair Morizet)

Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 12 de ce mois ; je vous avoue que j'ai été étonné de n'y pas trouver de lettre de change ; je m'étais flatté que par amitié pour moi vous m'auriez toujours envoyé l'argent en attendant la vente des meubles, d'autant que je vous avais mandé en être très pressé, et c'est même pour payer une obligation de M^{me} d'Arsy échue il y a six mois ; aussi je vous prie, Monsieur, dès que vous aurez reçu la présente, d'envoyer à Bordeaux ledit argent à la Monnaie, ou le troquer contre des étrangers pour y gagner davantage, et de m'en envoyer une lettre de change ; j'aime mieux en payer le voyage afin de ne pas attendre ; vous pourriez envoyer en même temps l'argent de la vaisselle que vous souhaitez garder et tout de suite faire l'inventaire et la vente des meubles avec M^r du Vaqué et M^r le curé pour m'en envoyer le montant par une autre lettre de change et (...) vous demande en grâce.

A l'égard des 1.500 livres que vous m'offrez de Poulard, Quitimont et les ventes, permettez-moi de vous dire premièrement que M^r Fauquier¹⁶ me mande que vous pouvez bien en donner 1.600 mais il ne me parle pas des ventes et il faut devant de me déterminer que j'ai la copie de l'inventaire que vous aurez fait pour voir à quoi le tout se monte. M^{me} de Lalande, qui me charge de vous faire ses compliments et à M^{me} de la Reole, n'approuverait pas que ce bien diminue si fort de prix.

A l'égard de la taille j'écrirai à M^r Boutier (?) quand nous serons d'accord et j'empêcherai bien qu'elle ne monte si haut ; il n'est pas raisonnable qu'elle soit plus forte qu'elle n'était du temps du tabac.

A l'égard du précédent fermier de Quitimont, je crois qu'il faut sans plaider prendre des fonds en paiement et les affermer d'autant que sa femme était obligée au bail ; s'il ne le veut pas il faudra le pousser à toute urgence.

Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : le M[arquis] de Gouy d'Arsy

Je vous prie de dire à M^r du Vaqué que j'ai reçu sa lettre du 8 février et que je serai très aise de lui donner le second ~~tableau~~ portrait de feu M^{me} la marquise d'Arsy ; je serais bien fâché qu'un portrait d'elle fut vendu ; je lui ai écrit une lettre il y a 15 jours dont j'attends réponse.

Etat des paiements faits par M. de Salomon de La Reulle
datée de Clairac le 26 mars 1727
à monsieur le marquis de Gouy d'Arsy (Archives Clair Morizet)

Etat des paiements que j'ai fait depuis la mort de mad^e Margueritte de Salomon qui décéda le 1^{er} avril 1725 et qui doivent être supportés sur l'argent qui s'est trouvé après sa mort ou sur celui que j'ai fait des vins, grains et autres effets que j'ai vendus

11 avril 1725	<i>premièrement le 11^e avril 1725 payé à M^r Binet greffier pour avoir la permission d'enterrer lad. dem^e Margueritte de Salomon seize sols ci</i>	# 16s
23 may	<i>plus le 23^e mai 1725 j'ai donné conformément au testament que lad. dem^e a fait en faveur des pauvres cent livres ci</i>	100#
2 juin	<i>plus le 2^e juin 1725 j'ai compté à madame de Lalande à Bordeaux par ordre de monsieur le marquis d'Arsy la somme de sept cens septante huit livres comme il apert par le reçu de lad. dame de Lalande ci</i>	778#
	<i>plus le 18 dud. payé à Jean Ferré, charpentier, la bière qu'on fit pour lad. demoiselle ou à Drouillet, serrurier, six crochets qu'on mit à lad. bière, quatorze livres ci</i>	14#

¹⁶ Probablement **Jean Fauquier**, avocat au Parlement de Bordeaux. Il est le fils de Jean Fauquier (vers 1625-1717) et Catherine de Salomon (fille de Gratien de Salomon et Catherine de Mazelières). Le domaine de Fauquier est à moins d'un kilomètre de Poulard.

	<i>plus led. jour payé à Mr Destoup, notaire, pour l'expédition du contrat de ferme de Quittimont que Mr le marquis d'Arsty passa en faveur de Jacop Demichel trois livres douze sols ci</i>	3# 12s
	<i>plus le 19^e dud. payé au s^r gardes marchand pour les habits de deuil des servantes quarante livres dix-huit sols comme il apert par son reçu ci</i>	40# 18s
	<i>plus le 24^e dud. payé la façon des deux dits habits a la tailleuse deux livres six sols ci</i>	2# 6s
	<i>plus le 29^e dud. payé à Mr Delmestre, maitre apothicaire, pour des remèdes qu'il a fourni aux dites demoiselles vingt-huit livres cinq sols comme il apert par son reçu ci</i>	28# 5s
8 juillet	<i>plus le 8^e juillet 1725 payé à Mr Vigneau m^{re} chirurgien pour des saignées qu'il a faites aux dites demoiselles trois livres treize sols comme il apert par son reçu ci</i>	3# 13s
10 juillet	<i>plus le 10^e juillet 1725 donné à Mr Marsac médecin six quintaux de foin a raison de trente sols le quintal n'ayant pas voulu de l'argent et ce pour les visites qu'il avait fait aux dites demoiselles monte 9 livres ci</i>	9#
14 octobre	<i>plus le 14^e 8^{bre} 1725 j'ai payé aux quatre servantes le légat que fene mad^e Marguerite Salomon leur donne de 75 livres distrait deux livres huit sols pour le contrôle reste que j'ai payé aux dites 72#12s et pour la quittance 1#13s8d monte en tout la somme de 74 livres cinq sols huit deniers</i>	74# 5s 8d
	<i>plus le 23^e dud. j'ai payé à m^r Thore, notaire, la rétention du testament de lad. fene mad^e Marguerite Salomon de Poulard ou pour l'expédition d'une copie dud. testament que j'ai envoyé à madame la marquise d'Arsty 14# pour lad. expédition et 339# 12s pour le contrôle et insinuation dud. testament comme il apert par le reçu que led. Mr Thore en a fait au bas de lad. copie monte en tout trois cent cinquante-trois livres douze sols ci</i>	353# 12s
	<i>plus led. jour payé à Mr Sargeois pour le séjour qu'il a fait à Poulard après le décès de lad. demoiselle ou pour le service qu'il avait rendu en avent lad. mort trente livres par ordre de monsieur le marquis d'Arsty comme il apert par son reçu ci</i>	30#
4 juin 1726	<i>plus le 4 juin 1726 le s^r Carrié, procureur ès cour d'Agen, m'a écrit et même remarque que les lettres du sénéchal content un livre seize sols neuf deniers que j'avais fait venir pour Mr le marquis d'Arsty pour agir contre Demichel fermier de Quittimont mais comme on ne peut se servir de ces sortes de lettres que pour le prix d'une année et que ledit Demichel doit plusieurs années il m'a fallu faire venir un debitis du parlement ci</i>	1# 16s 9d
15 juin	<i>plus le 15 juin 1726 payé au s^r Jean Teyssset, marchand à Bordeaux un debitis pour Mr le marquis d'Arsty que led. s^r m'a envoyé pour agir contre led. Jacop Demichel quatre livres ci</i>	4#
6 juillet	<i>plus le 6^e juillet 1726 payé à Grenier, sergent, pour le commandement qu'il a fait aud. Jacop Demichel un livre un sol et six deniers comme il apert par le (...) ci</i>	1# 1s 6d
	<i>Plus le 22^e dud. payé à Judith, servante desd. demoiselles ce qu'elles lui devaient de reste de ses gages jusques au 11^e avril 1725 jour du décès de fene demoiselle Marguerite de Salomon la somme de quatorze livres dix-neuf sols et six deniers y compris le linge souliers et bas que j'ai converti en argent ci</i>	14# 19s 6d
3 janvier 1727	<i>plus le 3^e janvier 1727 j'ai remboursé à Mr Salomon du Vaqué seize sols qu'il avait donné à Mr Binet, greffier, pour avoir la permission d'enterrer mad^e Catherine de Salomon, décédée led. jour ci</i>	# 16s
	<i>plus le 22 dud. payé à Jean Serre douze livres pour la bière qu'il avait fait pour lad. demoiselle de Salomon ci</i>	12#
		1 474# 8s 1d

Sauf erreur ou omission, à Clairac le 26 mars 1727

Signé : Salomon de La Reulle

Lettre de Michel Jean de Gouy d'Arsy
datée de Paris le 6 mai 1727
à monsieur de la Reole, à Clairac, route de Bordeaux

(Archives Clair Morizet)

J'ai reçu, Monsieur, l'inventaire et mémoire de recettes et de dépenses et le modèle de procuration que vous m'avez envoyé avec votre lettre du 27 avril 1727. L'on ne peut être plus reconnaissant que je le suis de toutes les peines que vous voulez bien prendre pour moi et que j'espère que vous continuerez à ce qu'à la fin je serai peut être assez heureux pour trouver des occasions de vous obliger à mon tour et je serai charmé d'en profiter.

Pour répondre donc, article par article, à tout, je vous adresse une procuration pour Mr Sargeois, conformément à ce que vous m'avez mandé, et lui accorde volontiers 50 livres d'appointements à condition qu'il aura toute la vigilance (...) faire

Je vous envoie aussi un extrait que j'ai dépouillé de l'inventaire¹⁷ pour les effets que je vous prie de m'envoyer avec l'argent de surplus que je vous prie de faire vendre à l'enchère le plus tôt que vous pourrez.

Je vous envoie aussi une quittance de ce que j'ai reçu de vous par le moyen de Mr Fauquier, laquelle n'est qu'un compte parce que j'y trouve deux articles à débattre

Le premier est que les 427# 6s 6d dont vous déclarez être redevable, auquel vous avez oublié d'ajouter l'augmentation depuis le décès de M^{lle} marguerite de Salomon

L'autre est celui de 353# 12s pour les frais de son testament ; vous sentez bien, Monsieur, que quelque (...) que j'aie de vous faire plaisir, je ne puis ni ne dois payer les frais d'un testament, toujours onéreux, à l'unique et légitime héritier, ainsi Monsieur ne trouvez pas mauvais, je vous prie, que je ne passe pas cet article là ; vous avez du vous apercevoir dans la lettre que vous avez reçu de feu M^{me} d'Arsy et de moi que nous n'y avons jamais donné les mains.

Voici des remarques que j'ai fait dessus l'inventaire dernier que vous m'avez envoyé

Pour les 14 quintaux de chanvre qui y sont compris doivent être à vous puisque la dernière récolte est sur votre compte et que vous devez me payer encore le terme de la St Jean prochain en entier comme étant à la place de M^{lle} de Salomon et que vous devez encore m'acquitter de taille et réparation jusque-là, ainsi que le porte notre précédente convention ;

Secondement il faut que vous ayez la bonté d'expliquer les 6, 8, et 17^{eme} articles de l'inventaire que je n'entends pas ;

Troisièmement, quand vous vendrez tous les effets contenus dans ledit inventaire il faudra mettre les sommes au bord de chaque article ;

Quatrièmement, il faudra affirmer tout ce que je me réserve et le mettre bas parce que c'est autant pour l'usage de mon fils que pour le mien ;

Enfin il faudra que vous ayez la bonté de faire un état juste de toutes les sommes tant en arrérages que principal dans la succession des demoiselles, ou à moi afin que tout cela soit clair ;

Voilà Monsieur le moyen de mettre tout en règle et que je vous demande en grâce de vouloir bien exécuter ; il ne me reste qu'à vous assurer de ma reconnaissance et de l'envie que j'ai de vous être bon à quelque chose ; c'est avec ces sentiments là que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : Le M[arquis] de Gouy d'Arsy

Mes compliments, je vous prie, à M^{me} de la Reole, à Mr du Vaqué et à Mr le curé que je remercie beaucoup aussi. M^{me} de Lalande et mon fils vous font à tous bien des compliments.

J'attends des nouvelles de Mr du Vaqué au sujet de Mr son fils¹⁸.

Quand vous m'adresserez de gros paquets je vous prie que ce soit à l'adresse de Mr de Fourqueux¹⁹ procureur général de la chambre des comptes parce qu'ils ne me conteront pas de port.

¹⁷ Hélas, cet inventaire n'est plus dans nos mains...

¹⁸ Au sujet de la lieutenance évoquée dans le courrier du 5 septembre 1726.

¹⁹ **Charles Michel Bouvard de Fourqueux**, avocat, puis conseiller au parlement ; nommé procureur général de la chambre des comptes en 1701. La terre de Fourqueux (Yvelines) fut donnée par Louis XIII à son médecin, Charles Bouvard.

Lettre de Michel Jean de Gouy d'Artsy

datée de Paris le 18 juillet 1727

à Monsieur de Salomon de la Reole à Clairac, route de Bourdeaux

(Archives d'Agen, Fonds Dubois,
5J505, vue DSC_7589)

J'ai reçu, monsieur, la somme de quatre cents livres que vous m'avez envoyé par Mr Fauquier à compte de ce que vous me redeviez. Je vous demande en grâce de vouloir bien m'envoyer le reste au plus tard suivant la lettre que je vous ai écrit en réponse des mémoires que vous m'envoyâtes au mois d'avril. Je souhaite que votre santé soit meilleure dorénavant et suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Quittance de Michel Jean de Gouy d'Artsy à Madame de la Reulle

datée d'Artsy le 16 février 1729

(Archives d'Agen, Fonds Dubois,
5J505, vue DSC_7590)

J'ai reçu de Madame de la Reole la somme de trois cents livres pour solde de tout compte de la régie que feu monsieur de la Reole son mari a fait des biens de feu madame la marquise d'Artsy ma femme, le tout sans préjudice aux droits que je me réserve contre le testament de feu Melle de Salomon que j'attaquerai en temps et lieu ; fait à Artsy ce seize février mil sept cent vingt-neuf.

Lettre de Louis de Gouy d'Artsy²⁰

datée de Paris le 19 janvier 1750²¹

à monsieur de la Reole²², à Clairac, en Guyenne

(Archives Clair Morizet)

Quoique je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, Monsieur, M^{me} de Lalande, ma grand-mère, m'a assuré que je pouvais m'y adresser en toute sûreté et que vous étiez trop obligeant pour ne pas faire à elle et à moi le plaisir que j'ai à vous demander.

Il serait important pour nous de savoir au juste le jour de la mort de mademoiselle Marguerite de Salomon, morte à Poulard et de mademoiselle Catherine de Salomon, sa sœur. Je voudrais bien même avoir un extrait mortuaire de ces deux personnes mais il faut que vous trouviez bon que je vous renvoie par le premier ordinaire de la poste ce que vous avez bien voulu avancer pour leurs deux extraits mortuaires

J'ai trouvé dans mes papiers un testament fait à Poulard le 9 avril 1723 de mademoiselle Marguerite de Salomon en faveur de M^{lle} Catherine qui subsiste après elle ; la portion de bien qu'elle peut avoir à ma mère, ensuite à moi et en cas que je meure sans enfants à trois personnes différentes de ses parents pour un tiers chacun.

Ces trois parents sont messieurs Jean-Pierre de Salomon, sieur de Vaqué [mort en 1722], David de Salomon sieur de La Reule, et (...) Jean-Pierre de Salomon, fils du sieur David et filleul de la dite demoiselle testatrice.

Par la consultation que j'ai faite ici, j'ai lieu de croire qu'ayant déjà une fille²³ cette substitution finit à moi, ne pouvant par l'ordonnance passer le 3^{me} degré ; cependant comme j'imagine que vous êtes, Monsieur, une des trois personnes substituées et que je serais fâché de rien faire qui peut être contre vos intérêts, je vous serais très obligé si vous voulez bien me faire part de ce que vous pourrez savoir sur cette substitution et qu'elle était la portion de bien de mademoiselle Marguerite tant sur Poulard que sur d'autres fonds. Mon père [décédé en 1747 !] et M^{me} de Lalande disent que cela pourrait aller de 4 à 5000# de fonds

²⁰ **Louis de Gouy, marquis d'Arcy**, (18.02.1717 – 10.04.1790) fils de Michel Jean de Gouy d'Arcy (décédé en 1747) et de Françoise Mélanie de Salomon de La Lande. Il était le filleul du dauphin, futur Louis XV. Lieutenant général, gouverneur de Clermont, lieutenant général au gouvernement de l'Île-de-France. Il épouse le 18 février 1749 Anne Yvonne Esther de Rivié. http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_de_Gouy_d'Artsy [page écrite par D. Barbier]

²¹ Et non pas 1749 comme cela est écrit ; en effet il parle de sa fille née en novembre 1749

²² Jean-Pierre de Salomon, fils de David, sieur de la Reulle

²³ Monique de Gouy d'Artsy, plus tard épouse du comte O'Mahony ; elle est née le 11 novembre 1749, ce qui laisse supposer que la date de la lettre est inexacte.

Vraisemblablement la substitution ne peut plus regarder qu'un ou deux des tiers substitués parce que je crois que la personne à qui on avait substitué le troisième tiers est morte sans enfants.

J'attendrai Monsieur avec impatience la réponse dont je me flatte que vous m'honorerez ; je vous demande d'avance un million de pardons de toutes les peines que vous voudrez bien prendre et j'ose assurer que M^{me} de Lalande joignant sa reconnaissance à la mienne pour en faire mille remerciements

J'ai l'honneur d'être avec tout l'attachement possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : Gouy

Mon adresse à Mr de Gouy, brigadier des armées du roy, colonel du régiment de la reine, au vieux Louvre à Paris

Lettre de Jeanne Marie de Grave, épouse de David de Salomon, sieur de la Reulle

datée de Clairac le 1 février 1750

à Louis de Gouy, marquis d'Arsy

(Archives Clair Morizet)

Monsieur

Mon fils [Jean-Pierre] étant indisposé au point de ne pouvoir répondre à la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, et encore moins à pouvoir vous satisfaire pour ce que vous désirez savoir, je me suis chargée de le faire pour lui, ne vous étant pas moins dévouée ; j'ai l'honneur de vous envoyer ci clos les extraits mortuaires des D^{lles} Catherine et Marguerite de Salomon de Poulard pour la levée desquels j'ai déboursé trente-deux sols et demi puisque vous voulez bien le savoir ;

Vous avez bien pensé, Monsieur, de croire mon fils intéressé dans la substitution du testament de M^{lle} Marguerite de Salomon, il est de Théodore Jean Pierre de Salomon, filleul de la dite testatrice, et le seul qui reste à présent des trois substitués, David de Salomon²⁴, Sr de La Reulle, mon époux, étant mort, ainsi que Jean-Pierre de Salomon²⁵ Sieur du Vaqué, lequel n'est point mort sans enfants mais qui n'ont pas été appelés à la dite substitution.

Je n'ai point ouïe dire, Monsieur, qu'il y eut d'ordonnance qui peut exclure mon fils de la portion qu'il a dans cette substitution si vous veniez à décéder avant lui et que vous ne lésassiez point d'enfants quand même vous en auriez eu avant votre mort ; le cas serait différent si nos enfants nous survivent, et je crois bien que mon fils ne pourrait être appelé que vainement pour succéder après eux dans la substitution et quelle serait portée un degré trop loin, mais le cas est qu'il faut que vous en laissiez à votre mort, ou que mon fils meure avant vous pour mettre fin à cette substitution, et quoique vous ayez des enfants aujourd'hui, vous pourriez ne pas en avoir demain ce qu'il plaise à Dieu ne pas arriver et qu'au contraire il veuille bien vous conserver et vous donner une postérité telle que vous pouvez souhaiter.

Je ne puis, Monsieur, vous dire rien de positif touchant les droits que M^{lle} Marguerite de Salomon pouvait avoir sur les biens de Poulard, un contrat d'accord, passé je crois en 1696, entre Monsieur de Lalande et Mesdames sa mère et sœurs, pourrait vous donner des éclaircissements pour le fonds de cette affaire, ainsi qu'une sentence du sénéchal d'Agen qui casse une consignation des billets qui auraient été faite par Monsieur votre père pour payer la dot de ces dames ; vraisemblablement vous devez avoir copie de ces papiers chez vous, et le dernier voyage que Monsieur votre père a fait dans le pays il a sans doute emporté tout ce qui pouvait vous être de quelque utilité ; toutefois si je puis découvrir ce qui en est, j'aurai l'honneur de vous en faire part ; au reste j'ai tout lieu de croire que M^{lle} Marguerite de Salomon avait bien environ le double des droits sur Poulard que vous a dit madame de Lalande et monsieur votre père, soit pour droits patrimoniaux matrimoniaux arrérages d'intérêts ou avances faites pour votre maison ; j'ai l'honneur d'être avec une considération très respectueuse

Monsieur

Votre très humble et obéissante servante

Mon fils vous prie d'agréer les assurances de ses très humbles respects, lui et moi vous supplions de trouver bon que Madame de Lalande trouve ici les mêmes assurances de notre part ; j'en l'honneur de lui écrire deux lettres il y a environ deux ans pour implorer sa protection dans une affaire qui regardait mon fils, je ne sais si mes lettres s'égarèrent, je n'eus aucune réponse, et j'eus, ou bien mon fils, le dessous quoique avec bon droit, dans une affaire bien plus désagréable que conteuse, que la protection de Madame de Lalande aurait sans doute évitée.

²⁴ **David de Salomon, Sr de La Reulle**, fils de Jacques de Salomon et Françoise Dupouy.

²⁵ **Jean Pierre de Salomon, Sr du Vaqué**, fils de Jean de Salomon, cousin germain du précédent.